

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**ANNÉE SCOLAIRE
2023 — 2024**

DOSSIER D'INSCRIPTION

Élève :

Nom :

Prénom :

NIVEAU 2023-2024 :

Madame, monsieur,

Afin de procéder à l'inscription définitive de votre enfant, veuillez vous présenter au collège **Les Merisiers** suivant les dates indiquées ci-dessous :

Mercredi 21 juin de 8h30 à 12 h

ou les jeudi 22 et vendredi 23 juin de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Vous devez fournir les documents suivants :

TOUTES INSCRIPTIONS

Fiche de renseignements dûment remplie. LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS SONT **OBLIGATOIRES** ET LA FICHE DOIT ÊTRE **SIGNÉE**.

- Fiche régime de sortie
- Fiche remplie et cotisation pour l'adhésion au FSE (Foyer Socio-éducatif) **Facultatif**
- Fiche de droit à l'image

Attestation de droits au remboursement des frais de santé
(Copie carte vitale ou attestation de mutuelle)

NOUVEAUX ARRIVANTS D'UN AUTRE COLLÈGE

1 exeat (certificat de fin de scolarité)

NOUVEAUX ARRIVANTS (Y COMPRIS 6e, OU EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION)

- 1 photocopie du livret de famille (**toutes les pages**)
- Parents séparés, divorcés** : Copie de l'extrait de la dernière décision judiciaire concernant l'autorité parentale.
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève
- Photocopie d'un justificatif de domicile

RIB : Au nom du responsable qui perçoit les aides **et** qui paie les frais scolaires (**et** qui fait la demande de bourse s'il y a lieu). **ATTENTION : LE RIB DOIT ÊTRE ASSOCIÉ À UN COMPTE COURANT ET NON À UN COMPTE ÉPARGNE.** (*pour remboursements de la part du collège uniquement ; ne peut servir aux prélèvements*)

- Fiche d'infirmerie non confidentielle
- Photocopie des vaccins obligatoires. **LA VACCINATION EST OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION.**
- Fiche PAI

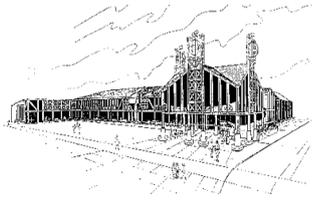
DEMANDES D'OPTIONS

- Demande d'inscription en classe bilangue Allemand [6^e]
- Demande d'inscription à l'option Citoyen [6^e]
- Demande d'inscription en option Latin [5^e]
- Demande d'inscription à l'option Culture et pratiques artistiques [5e]
- Demande d'inscription à l'option Orientation [3^e]
- Demande d'inscription à l'option Chorale / Opéra [Tous niveaux]

Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter avec **ce dossier complet. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ** et l'inscription de votre enfant sera suspendue.

Comptant sur vous pour inscrire votre enfant en respectant les modalités ci-dessus exposées, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Principal



ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

Informations destinées aux responsables légaux des élèves scolarisés au Collège Les Merisiers en septembre 2023.

Les dates de rentrée suivantes peuvent évoluer si la situation sanitaire nécessite des aménagements.

Vous pouvez consulter le site du collège à l'adresse :

<http://www.clg-merisiers-jouy.ac-versailles.fr/>



RENTRÉE SCOLAIRE DES 6^{es}

Lundi 4 SEPTEMBRE 2023 DE 9H30 à 12H30



RENTRÉE SCOLAIRE DES 5^{es}

Lundi 4 SEPTEMBRE 2023 DE 14h00 à 16h00



RENTRÉE SCOLAIRE DES 4^{es}

Mardi 5 SEPTEMBRE 2023 DE 8H30 à 10H30



RENTRÉE SCOLAIRE DES 3^{es}

Mardi 5 SEPTEMBRE 2023 DE 10H30 à 12H30



**L'EMPLOI DU TEMPS FONCTIONNERA POUR TOUS À PARTIR DU
MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023**

**LA DEMI-PENSION FONCTIONNERA À PARTIR DU JEUDI 7 SEPTEMBRE
2023**

Le Professeur Principal prendra en charge votre enfant et lui fera connaître son emploi du temps, distribuera les manuels scolaires et autres documents nécessaires.

Pour cette demi-journée de rentrée, les élèves se muniront d'un agenda ou cahier de texte, de quelques copies simples et d'une trousse garnie.

MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires sont la propriété de l'établissement. Pour les conserver dans le meilleur état possible, vos enfants les couvriront immédiatement.

Nous vous demandons de veiller au bon état de ces livres, car en cas de dégradation ou de perte, vous devrez vous acquitter d'une amende ou du remboursement total du manuel.

En fin d'année et en cas de départ du collège, **LES MANUELS DOIVENT ÊTRE REMIS PERSONNELLEMENT PAR L'ELEVE OU SA FAMILLE AU CDI. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE LAISSES EN CLASSE.**

ASSURANCE SCOLAIRE :

Nous attirons votre attention sur la nécessité de souscrire une assurance couvrant les dommages dont votre enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (individuelle accident). Cette attestation ***est obligatoire***, notamment pour permettre à votre enfant de participer aux sorties et voyages pédagogiques. **Elle devra être remise en septembre (année en cours de validité).**

CERTIFICATS DE SCOLARITÉ, CODES :

Les certificats de scolarité et les codes (EDUCONNECT ET PRONOTE) seront distribués fin septembre **UNE SEULE ET UNIQUE FOIS POUR L'ANNÉE. Les familles sont responsables de leur conservation et de leur duplication.**

BULLETINS SEMESTRIELS :

Les bulletins semestriels sont diffusés après les conseils de classe par l'environnement numérique de travail (PRONOTE). Les familles sont responsables de leur sauvegarde et de leur impression. Les familles sans accès au support informatique peuvent demander un exemplaire papier qui sera fourni **UNE SEULE FOIS. Aucun duplicata ne sera remis.**

**LA RENTRÉE SCOLAIRE EST UN MOMENT IMPORTANT.
EN TANT QUE RESPONSABLE LÉGAL, IL VOUS APPARTIENT DE
CONTRIBUER A LA RÉUSSITE DE VOTRE ENFANT AU COLLÈGE**

Le Principal

Collège Les Merisiers, 4 Place Hector Berlioz 95280 Jouy Le Moutier

☎ 01.34.40.80.80 – 📠 01.34.30.90.77

Courriel : 0951801s@ac-versailles.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

- Sont destinataires de ces données :
- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
 - **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
 - **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
 - **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
 - **Au sein des collectivités territoriales** :
 - dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
 - dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier adressé au :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Prénom(s) (ordre de l'état civil)

Lien de parenté

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

Téléphone travail :

Cocher la case ci-après si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS

AUTRE RENSEIGNEMENTS - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Adresse personnelle de l'élève si différente des représentants légaux :

Code postal

Commune

Domicile

Mobile

Courriel de l'élève

Elève majeur ou émancipé OUI NON

Cocher la case ci-après si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS

Assurance scolaire OUI NON N° de police :

Validité

Nom et adresse de la compagnie

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre)

Date

Responsable légal N°1
(qui perçoit les aides et paie les frais de scolarité)

Signatures

Responsable légal N°2

Élève

Autre responsable

FICHE D'INSCRIPTION AU COLLÈGE

Adresse

Téléphone ☎

Courriel ✉ ce.

@ac-vesraillles.fr

RENTREE SCOLAIRE :

-----/-----

ELEVE

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

Photo d'identité



**Renseignez ce dossier avec attention
Merci d'écrire très lisiblement et en CAPITALES D'IMPRIMERIE**

Frères et sœurs fréquentant un établissement du 1^{er} degré, du 2nd degré ou technique

NOM/PRÉNOM	Nom de l'établissement - Commune	Classe	Régime	Date de naissance

BOURSIER OUI NON

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives, la loi n°78-17 di 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers multi médias et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectifications pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

Zone réservée à l'établissement

Date d'entrée dans l'établissement : -- / -- / ----
N° national (ou INE) :

(Dossier à renseigner, suite) Merci d'écrire très lisiblement et en CAPITALES D'IMPRIMERIE

Identité de l'élève
 NOM : PRÉNOMS (ordre de l'état civil) :
 Sexe : masculin féminin
Date et lieu de Naissance
 Né(e) le : À : Code département :
Nationalité : Pays de naissance :
Mobile de l'élève :
Courriel de l'élève :

SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE
 Classe : Doublement OUI NON
RÉGIME : Externe : Demi-pensionnaire :
 Restauration : Lundi Mardi Mercredi jeudi vendredi
LANGUES VIVANTES
 LV1 : ----- LV2 : -----
 Options : 1----- Options : 3-----
 Options : 2----- Options : 4-----
 Options : 4----- Options : 6-----

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE FINISSANTE
 Nom de l'établissement : Ville :
 Etablissement : public privé Code de l'établissement :
 Académie : Classe : Spécialité :
 Options : 1----- Options : 3-----
 Options : 2----- Options : 4-----
 Options : 4----- Options : 6-----

(Dossier à renseigner, suite) Merci d'écrire très lisiblement et en CAPITALES D'IMPRIMERIE

RESPONSABLES LÉGAUX
RESPONSABLE LÉGAL N°1 (= perçoit les aides ET paie les frais scolaires) À CONTACTER EN PRIORITÉ
 NOM de naissance : PRÉNOMS (ordre de l'état civil) :
 NOM d'usage : Lien de parenté avec l'élève :
 Adresse (obligatoire) : Code postal : Commune :
 Pays :
 Code profession (voir notice jointe) : Profession :
 Nombre d'enfants à charge :
 Téléphone domicile : Téléphone mobile : Téléphone travail :
 Courriel (obligatoire):
 Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et de votre courriel aux associations de parents d'élèves ?
 OUI NON
FOURNIR UN RIB – AUCUNE INSCRIPTION POSSIBLE SANS CE DOCUMENT – LE NOM SUR LE RIB DOIT CORRESPONDRE AU NOM DU RESPONSABLE QUI PERÇOIT LES AIDES ET QUI FERA LA DEMANDE DE BOURSE (un seul responsable possible) – AGRAFER LE RIB AU DOSSIER D'INSCRIPTION ATTENTION : LE RIB DOIT ÊTRE ASSOCIÉ À UN COMPTE COURANT ET NON À UN COMPTE ÉPARGNE
RESPONSABLE LÉGAL N°2 À CONTACTER EN PRIORITÉ
 NOM de naissance : PRÉNOMS :
 NOM d'usage : Lien de parenté avec l'élève :
 Adresse (obligatoire) : Code postal : Commune :
 Pays :
 Code profession (voir notice jointe) : Profession :
 Nombre d'enfants à charge :
 Téléphone domicile : Téléphone mobile : Téléphone travail :
 Courriel (obligatoire):
 Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et de votre courriel aux associations de parents d'élèves ?
 OUI NON

COLLÈGE LES MERISIERS

PHOTO

PLACE H BERLIOZ

95280 Jouy le Moutier

Tel 01 34 40 80 80

CLASSE

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Fiche infirmerie

Non confidentielle

NOM.....

PRÉNOMS.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

NOM ET ADRESSE DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone .

S'il y a impossibilité de vous joindre ou en cas d'urgence, votre enfant sera transporté au centre
hospitalier le plus adapté après appel au SAMU qui déterminera le mode de transport approprié
(ambulance privée, pompiers, etc.)

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal

N° de téléphone du domicile.....

N° de téléphone du responsable 1 travail.....

Portable.....

N° de téléphone du responsable 2 travail.....

Portable.....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement

.....

Numéro de sécurité sociale joindre attestation de la carte vitale (non obligatoire, destinée
uniquement à vous faciliter les remboursements des frais de transport)

.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement scolaire :

- Maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire, traitement an cas d'urgence
- Handicap ou maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire, etc.
- (dyslexie, allergie, maladie, orthophonie, etc.....)

.....
.....

Médecin traitant.....

Vaccinations : joindre une photocopie des vaccins pour les nouveaux élèves.

Les parents sont responsables de la mise à jour des vaccinations obligatoires

RAPPEL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA PRISE DE MÉDICAMENTS EST INTERDITE DANS LE COLLÈGE

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin scolaire ou l'infirmière de l'établissement pour établir avec vous, si nécessaire, **un projet d'accueil individualisé**, (PAI) conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Des dispositions sont prévues pour permettre aux enfants ou adolescents dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements médicaux particuliers de poursuivre une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible.

La famille devra fournir le traitement, une ordonnance de moins de 3 mois et le PAI signé par le médecin traitant et le médecin de l'éducation nationale.

L'infirmière faisant partie de l'équipe éducative et pouvant assister aux conseils de classe, il serait souhaitable de lui signaler dès lors, et en cours d'année les maladies, accidents, problèmes psychologiques qui pourraient avoir une incidence, tant sur le plan santé que sur le plan scolaire .

Signatures

ÉLÈVE

RESPONSABLE 1

RESPONSABLE 2

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION (PPS)

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAP)

Pour nous permettre de préparer la rentrée scolaire 2023/2024

Merci de compléter ce questionnaire

NOM

PRÉNOM

CLASSE

1. Projet d'accueil individualisé (PAI)

Votre enfant a une pathologie nécessitant la mise en place d'un PAI : oui non

Si oui : souhaitez-vous faire :

- Une première demande
- Un renouvellement

2. Projet personnalisé de scolarisation(PPS)

- Votre enfant a un PPS : oui non

3. Plan d'accompagnement personnalisé(PAP)

Votre enfant a des difficultés scolaires avec des troubles des apprentissages : oui non

Si oui souhaitez-vous faire :

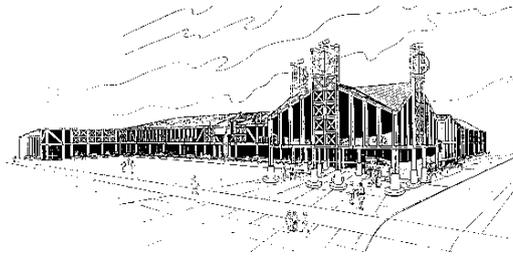
- Une première demande de PAP
- Un renouvellement du PAP



Veillez voir les explications des différents aménagements au verso

Explications des différents aménagements

	Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)	Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Pour qui ?	<p>Le PAI concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (pathologie chronique, allergie alimentaire...)</p> <p>Le PAI est mis en place à la demande de la famille.</p>	<p>Le PPS s'inscrit dans le cadre de la loi sur le handicap et s'adresse aux élèves reconnus handicapés par la MDPH.</p>	<p>Le PAP s'adresse aux élèves pour lesquels des aménagements et adaptations pédagogiques sont nécessaires.</p>
Pour quoi ?	<p>Le PAI précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conduite à tenir en cas d'urgence. - La possibilité de traitement médical au sein de l'établissement scolaire. - L'aménagement de la scolarité. 	<p>Le PPS permet de définir les modalités de déroulement de la scolarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de la scolarité. - Les aménagements pédagogiques. - Les mesures d'accompagnement par AESH. - L'attribution de matériels pédagogiques adaptés. 	<p>Il répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, etc.)</p> <p>Le PAP définit chaque année les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé.</p>
Qui solliciter ?	<p>La famille en fait la demande auprès de l'établissement.</p> <p>Ghislaine SCHMITT (Infirmière EN) ghislaine.schmitt1@ac-versailles.fr</p> <p>Collège : 01 34 40 80 80 Lycée : 01 34 32 71 71</p>	<p>La famille saisit la MDPH, elle peut se faire aider par l'enseignant référent :</p> <p>Patricia IVANOWSKI referent.jouylemoutier1@ac-versailles.fr</p> <p>Tel : 01 30 31 51 83 Port. : 07 85 56 73 17</p>	<p>La famille en fait la demande auprès de l'établissement.</p> <p>Le médecin scolaire rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un PAP au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages.</p> <p>La mise en œuvre du PAP est assurée par les enseignants.</p>



Collège les Merisiers

RÉGIME DES SORTIES

2023/2024

Conformément au règlement intérieur, votre enfant peut être autorisé ou non à quitter le collège en cas de **suppression de cours imprévue le jour même**, en fin de matinée et l'après-midi pour les élèves externes, l'après-midi seulement pour les élèves demi-pensionnaires. En cas d'absence de professeur entre deux cours, votre enfant devra rester en salle de permanence.

Votre décision est valable **pour la totalité de l'année scolaire**. Toute modification devra être notifiée par les responsables légaux, par un mot signé et daté.

Veillez compléter la partie ci-dessous.

✂ -----

Je soussigné·e....., responsable légal de l'élève :

Nom : **Prénom** **Classe**

AUTORISE

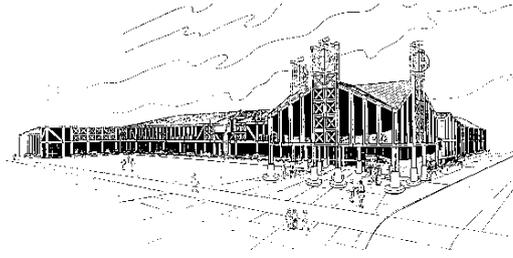
N'AUTORISE PAS

Mon enfant à quitter le collège en cas de suppression imprévue de cours, le matin et l'après-midi pour les externes, l'après-midi pour les demi-pensionnaires.

Fait à..., le.....

Signature des responsables:

Vous pouvez modifier en cours d'année le régime de sortie à condition d'en informer par écrit la CPE



Collège les Merisiers

DROIT A L'IMAGE, ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Dans le cadre d'activités durant l'année scolaire, auxquelles votre enfant pourrait participer dans l'enceinte ou à l'extérieur de l'établissement, il pourrait être pris en photo ou être présent sur un support vidéo.

Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité d'accorder ou non votre autorisation pour le droit à l'image.

Nous vous demandons d'indiquer votre choix en remplissant le document ci-dessous. En donnant votre accord, les médias couvrant un évènement, auront la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant.

Cette autorisation est aussi valable pour le site internet de l'établissement et autres moyens de communication gérés par la direction.



Je, soussigné·e **NOM**.....

Responsable de l'élève :

NOM :..... **PRÉNOM** :.....

CLASSE :.....

Autorise l'établissement à diffuser des photos ou vidéos de mon enfant.

OUI

NON

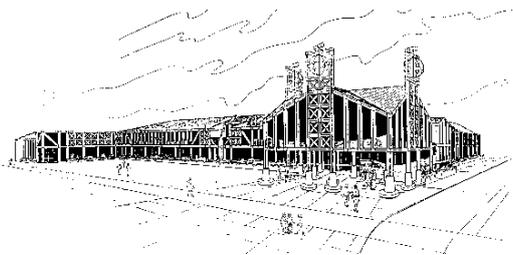
Autorise la photographie de classe

OUI

NON

Lu et approuvé, Le.....

Signature du Responsable légal,



Collège les Merisiers

FOYER SOCIO-ÉDUCATIF 2023/2024

NOM..... Prénom.....

Classe.....

Donner le nom, le prénom et la classe des frères et/ou sœurs inscrits au collège

1.
2.
3.
4.

Cotisation minimale : 5 € (cotisation unique par famille)

Votre contribution au FSE, qui n'a pas de caractère obligatoire, permet de soutenir l'ensemble des actions pédagogiques, culturelles et sportives du collège (Sorties, voyages, spectacles...). Le FSE vous remercie pour votre soutien !

Paiement par chèque à l'ordre du FSE du collège Les Merisiers :

- 5 euros
- 10 euros
- +

A Jouy le Moutier, le.....

Signature des responsables

LISTE DES FOURNITURES RENTRÉE 2023 - 2024

Toutes disciplines

1 cahier de textes ou 1 agenda	1 effaceur 4 surligneurs	4 stylos à bille (bleu, vert, rouge, noir)
1 taille crayon, 1 gomme, 1 bâton de colle, 1 paire de ciseaux	– 1 règle plate graduée (20 ou 30 cm) – 1 équerre	1 compas 1 rapporteur
1 stylo plume	1 trousse	Crayons de couleur (minimum 8)
1 pochette pour les documents d'orientation des élèves de 3e Grand format A4		1 ou 2 crayons papier HB
Agenda pour marquer les devoirs		
1 clef USB		

✓ **Mathématiques**

6^e, 5^e et 4^e : 2 cahiers 24 × 32 grands carreaux 96 pages à renouveler dans l'année

3^e : au choix : 1 classeur grand format épais + 1 classeur grand format fin + des pochettes transparentes
ou bien 2 cahiers 24 × 32 grands carreaux 96 pages

Tous niveaux : 1 calculatrice scientifique **Casio** de préférence le modèle « **Casio collège 2D+fx-92** »

1 pochette à doubles rabats pour ranger les contrôles, avec à l'intérieur des feuilles doubles, grands carreaux et petits carreaux.

✓ **Sciences physiques**

Tous les niveaux : 1 lutin/porte-vues (150 vues)

Tous les niveaux : 1 calculatrice scientifique **Casio** collège (idem maths).

1 paquet de fiches bristol, format indifférent

✓ **Sciences et Vie de la Terre**

1 cahier grand format 24 × 32 140 pages

1 trousse complète : crayon à papier et crayons de couleurs, stylo plume, gomme

✓ **Français**

Tous les niveaux :

1 classeur souple grand format, dos 35 à 40 mm, avec des intercalaires (jeu de 12)

Feuilles doubles et simples

Pochettes plastifiées

1 cahier de brouillon

✓ **Latin**

Tous les niveaux : 1 porte-vues pour ranger les évaluations, quantité de vues au choix.

5^e : Cahier d'activités *Dixit ! 5^e*, des éditions Nathan, édition 2021.

4^e : Cahier d'activités *Dixit ! 4^e*, des éditions Nathan, édition 2021.

3^e : Cahier d'activités *Dixit ! 3^e*, des éditions Nathan, édition 2022.

✓ **Anglais LV1**

Tous les niveaux : 1 grand cahier 24 × 32, 96 pages (environ) grands carreaux

✓ **Allemand**

Tous les niveaux : 1 cahier grands format grands carreaux 24 × 32, 96 pages (environ)

1 dictionnaire de poche français/allemand pour les devoirs à la maison

1 trousse complète : stylo effaçable, effaceur, colle, règle

6^e Bilangue : cahier d'activités SPONTAN 1 NEU (Didier) - Palier 1 - 1^{re} année - Année 2013

5^e Bilangue : attendre la rentrée

4^e Bilangue : cahier d'activités SPONTAN 3 (Didier) - Palier 2 - 1^{re} année -- Année 2010

3^e (Bilangue) : Pas de cahier d'activité

✓ **Espagnol**

5^e cahier grand format grands carreaux 96 pages

4^e cahier grand format grands carreaux 96 pages

3^e cahier grand format grands carreaux 96 pages

✓ **Histoire Géographie et EMC**

2 cahiers grands carreaux format 24 × 32 - 96 pages

Pochette avec nom et classe de l'élève dédiée à HG/EMC avec feuilles simples et/ou doubles

Prévoir crayons de couleurs / Surligneurs / Colle

✓ **Musique**

1 Lutin de 80 vues

CHAM :

- 1 lutin de 80 vues pour le chant choral

- 1 lutin de 60 vues pour la formation musicale

✓ **Arts plastiques**

Crayons à papier HB, B, 4B

1 pochette papier dessin / C à grains, 180 grammes /m², format 320 × 240 cm

1 cahier de travaux pratique grand format (feuilles blanches uniquement ou feuilles blanches et à carreaux)

1 feutre noir / marqueur noir à mine fine

✓ **Technologie**

1 classeur grand format

10 feuilles intercalaires en carton

Feuilles format A4 à petits carreaux

Pochettes plastifiées (30)

1 crayon HB

1 réglet de 30 cm

Crayon de couleurs

✓ **EPS**

1 paire de chaussures propres (gymnase) Semelles blanches exigées

1 short + 1 tee-shirt de rechange

Survêtement et vêtement de pluie (facultatif)

1 paire de chaussure supplémentaire pour la course d'orientation + chaussettes de rechange

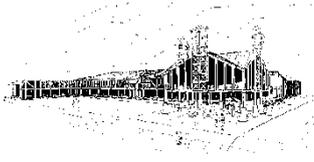
1 raquette de Tennis de table dès la 6^e

1 bonnet de bain pour la piscine.

1 serviette pour la piscine

Lunettes de bain pour la piscine

POUR LES ÉLÈVES QUI INTÈGRENT LA CLASSE ULIS TED, ATTENDRE LA RENTRÉE, CAR UNE LISTE SPÉCIFIQUE LEUR SERA TRANSMISE.



Collège les Merisiers



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEMANDE D'INSCRIPTION EN OPTION « BILANGUE – Allemand »

3 heures par semaine.

NIVEAU : **6^e** 5^e 4^e 3^e (entourer le niveau correspondant)

L'option n'est intégrable en niveau 5^e, 4^e et 3^e que si et seulement si elle a été pratiquée dans les niveaux inférieurs.

ÉLÈVE :

NOM :

PRÉNOM :

Je m'engage à ce que mon enfant suive cet enseignement tout au long de sa scolarité au collège Les Merisiers.

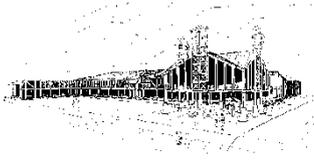
FAIT A :

Date :

Nom et prénom du responsable légal :

Signature :

Mme Rejimbeau-Dorges, principal



Collège les Merisiers



DEMANDE D'INSCRIPTION EN OPTION « CITOYEN DE LA PLANÈTE »

1 heure par semaine, une option nature avec jardin, classe fleurie, éco-développement, confection de produits écologiques, découverte de la ferme d'Ecancourt, écocitoyenneté.

CLASSE DE 6^e uniquement

20 élèves maximum.

ÉLÈVE :

NOM :

PRÉNOM :

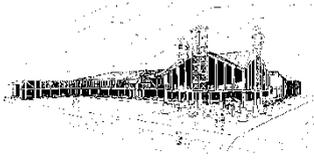
Je m'engage à ce que mon enfant suive cet enseignement tout au long de l'année.

FAIT A :

Date :

Nom et prénom du responsable légal :

Signature :



Collège les Merisiers



DEMANDE D'INSCRIPTION EN OPTION « CULTURE ET PRATIQUES ARTISTIQUES »

2 heures par semaine :

- ➔ 1 heure d'histoire de l'art, pour découvrir les grandes périodes artistiques et visiter des musées durant l'année.
- ➔ 1 heure supplémentaire d'Arts Plastiques, pour travailler sur la confection de décors pour le spectacle de la classe CHAM.

NIVEAU 5^e exclusivement

20 élèves maximum.

ÉLÈVE :

NOM :

PRÉNOM :

Je m'engage à ce que mon enfant suive cet enseignement tout au long de l'année.

FAIT A :

Date :

Nom et prénom du responsable légal :

Signature :



Collège les Merisiers



DEMANDE D'INSCRIPTION EN OPTION « LATIN »

En cette fin d'année de 6^e, votre enfant s'est vu proposer un atelier de latin, proposé par Mme Mourgues et ses élèves latinistes de 5^e et de 4^e. Cela lui a permis de prendre connaissance de manière ludique des diverses activités et des objectifs de cette option au collège, qu'il est désormais possible de rejoindre. Le volume horaire supplémentaire est de **2 h en 5^e, 2 h en 4^e et 2 h en 3^e**.

Cette option s'adresse à des élèves volontaires, curieux et désireux de progresser dans leur maîtrise du Français et de l'Histoire. Il se fait dans la continuité d'une grande partie du programme de 6e qui se base, dans ces deux disciplines, sur le monde gréco-romain. Au programme : **l'étude de la mythologie et de la civilisation romaine et ses inspirations grecques ; des dossiers de culture ; de l'étude de la langue latine**, de sa grammaire et son vocabulaire, dans le but non seulement de pouvoir **traduire de courts textes**, mais aussi de **parfaire sa maîtrise de l'orthographe française**.

Comme il s'agit d'une option facultative, le sérieux et l'investissement de l'élève sont particulièrement valorisés. L'inscription à cette option engage chaque élève inscrit à sa poursuite jusqu'à la fin de la 3^e, sauf exception accordée uniquement par le professeur. Le support principal du cours est **un cahier d'activités « Dixit ! »**, qui figure dans la liste de fournitures scolaires.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Mme Mourgues ou le professeur de français de votre enfant, qui pourront conseiller votre choix.

NIVEAU : **5^e** 4^e 3^e (entourer le niveau correspondant)

Pour les élèves arrivant au collège, l'option n'est intégrable en 4^e et 3^e que si le latin a été pratiqué dans les niveaux inférieurs.

ÉLÈVE : NOM :

PRÉNOM :

Je m'engage à ce que mon enfant suive cet enseignement tout au long de sa scolarité au collège Les Merisiers.

FAIT A : Date :

Nom et prénom du responsable légal : Signature :



Collège les Merisiers



ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

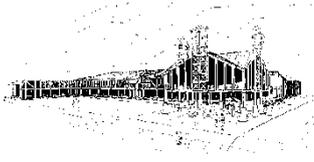
CLASSE DE 6^e BILANGUE ALLEMAND

LE CHOIX DE LA LANGUE VIVANTE ALLEMAND AU
COLLÈGE SE FAIT DÈS L'ENTRÉE en 6^e. TOUS LES ÉLÈVES
QUI N'AURONT PAS FAIT LE CHOIX DE L'ALLEMAND EN 6^e
SUIVRONT L'ESPAGNOL EN LV2 EN CINQUIÈME

Je soussigné·e
responsable légal·e de l'enfant
inscrit à l'école primaire
demande que mon enfant puisse bénéficier de l'enseignement de l'allemand en
classe **Bilangue**, à raison de 3h00 / semaine, et *m'engage à poursuivre
l'enseignement de la deuxième langue vivante allemand jusqu'à la fin de la
troisième.*

Date

Signature



Collège les Merisiers



DEMANDE D'INSCRIPTION EN OPTION « CHORALE ET OPÉRA JEUNE PUBLIC »

1 heure par semaine, une option pour chanter, jouer d'un instrument, découvrir la musique, l'opéra de Paris et assister à des spectacles à l'Opéra.

TOUS NIVEAUX

25 élèves maximum.

NIVEAU :

ÉLÈVE :

NOM :

PRÉNOM :

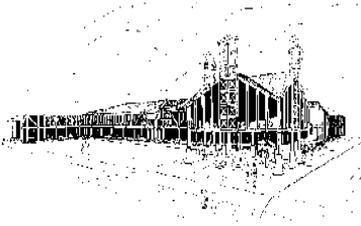
Je m'engage à ce que mon enfant suive cet enseignement tout au long de l'année.

FAIT A :

Date :

Nom et prénom du responsable légal :

Signature :



Collège les Merisiers



OPTION

« ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE »

Cet enseignement optionnel permet de bénéficier de 3 heures par semaine de cours en plus : une heure de français, une heure de mathématiques et une heure d'accompagnement individualisé à l'orientation vers la **voie professionnelle**.

Elle est destinée à une douzaine d'élèves qui souhaitent s'orienter en **lycée professionnel à la fin de la 3^e**.

NIVEAU : **3^e**

ÉLÈVE

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Je m'engage à ce que mon enfant suive cet enseignement tout au long de l'année.

FAIT A : _____

Date : _____

Nom et prénom du responsable légal : _____

Signature :

HORAIRES D'OUVERTURE DU COLLÈGE

Un seul numéro de téléphone à connaître, celui du standard qui vous dirigera sur l'interlocuteur souhaité : ☎ **01 34 40 80 80**

8h15 – 17h50 : lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h15 – 13h00 : mercredi

Principal

Mme VIDAU, *sur rendez-vous*

Secrétariat

8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi

9h00-12h00 : mercredi

Scolarité

8h15 – 12h30 et 13h30-18h : lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h15-13h15 : mercredi

Intendance

Mme FAUCHER, Adjointe gestionnaire

9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30 : lundi, mardi et jeudi

9h00 – 12h30 : mercredi

9h00 – 12h30 et 14h00 – 16h00 : vendredi

Vie Scolaire

8h30 – 13h00 et 14h00 – 17h00 : lundi, mardi, jeudi

8h30 – 12h30 : mercredi

Sur rendez-vous

L'ENSEIGNEMENT

L'équipe pédagogique est constituée d'une trentaine de professeurs.

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
				
Français	4 h30	4 h30	4 h30	4 h
Mathématiques	4 h30	3 h30	3 h30	3 h30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	-	2 h30	2 h30	2 h30
Sciences de la vie et de la Terre		1 h30	1 h30	1 h30
Sciences physiques	4 h	1 h30	1 h30	1 h30
Technologie		1 h30	1 h30	1 h30
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h	1 h

LV1 : Anglais en 6^e / 5^e / 4^e et 3^e

LV2 : Allemand dès la 6^e classe bilangue ; Espagnol à partir de la 5^e.

Dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), l'Association sportive fonctionne le mercredi après-midi. Elle est animée par les professeurs d'EPS. Divers sports sont proposés : football, découverte de l'escalade et Badten.

LES "+" DU COLLÈGE

- Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS TDA).
- Section bilangue (anglais – Allemand) dès la 6^e
- CHAM Classe à horaires aménagés musique
- Un conseil de vie collégienne pour s'investir au collège.
- Assistantes pédagogiques pour accompagner les professeurs dans certains cours
- Préparation à l'attestation de Sécurité Routière en 5^e et en 3^e
- Dispositif devoirs faits
- Option Opéra (tous niveaux)
- Option Bilangue Allemand (6^e)
- Option Citoyen (5^e)
- Option Latin (5^e)
- Option Culture et pratiques artistiques (5^e)
- Option Orientation (3^e)

LE MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA RENTRÉE

- Voir la liste donnée lors de l'inscription.

LE MATÉRIEL FOURNI PAR LE COLLÈGE

- Le carnet de liaison
- Les manuels scolaires sont prêtés pour l'année scolaire et doivent être conservés en bon état.

LA VIE SCOLAIRE

Sous la responsabilité de la Conseillère Principale d'Éducation (CPE), la Vie scolaire gère les retards et les absences des élèves. Elle mène aussi des projets éducatifs citoyens. Elle prend également en charge la surveillance des élèves lorsqu'ils ne sont pas en cours (restauration, récréations, permanences, retenues...).

L'INTENDANCE

Elle est sous la responsabilité de l'adjointe gestionnaire. Elle gère les achats et les dépenses de l'établissement. L'équipe des agents du collège prend en charge l'entretien du collège, les petites réparations.

LE CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

	Zone C Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2023 (selon le planning)
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Du samedi 10 février 2024 au lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Du samedi 6 avril 2024 au lundi 22 avril 2024
Pont de l'Ascension	Du mercredi 8 mai 2024 au lundi 13 mai 2024
Vacances d'été	Du samedi 6 juillet 2024 au lundi 2 septembre 2024

COLLÈGE DE A à Z

Accompagnement personnalisé : mis en place pour tous les niveaux de classe, il permet à l'élève de mieux comprendre les objectifs du collège et de s'adapter plus facilement aux nouvelles exigences. Il peut aussi prendre forme d'un travail en petit groupe (Travaux dirigés...) ou une aide spécifique sur certaines matières.

Assistante sociale : Mme Mouret peut vous recevoir pour vous aider dans vos démarches et le suivi de votre enfant.

Association des parents d'élèves : Elle a pour but d'informer, aider, écouter les parents et de les représenter dans le collège (au Conseil d'Administration, en conseil de classe...).

Assurance scolaire : Elle est indispensable. Elle doit être « individuelle accidents » (pour les dommages subis) et en responsabilité civile. L'assurance proposée par l'association de parents d'élèves est distribuée à la rentrée.

Bourses : (de collège ou lycée) : elles sont octroyées sous conditions de ressources. Le collège informe les familles des dates des demandes.

CA : Conseil d'administration : c'est une assemblée composée d'élus et de membres de droit, présidée par le principal du collège, composé de représentants des adultes du collège, des délégués des élèves et des parents. Il prend toutes les grandes décisions en matière d'administration, de gestion de l'établissement. (Il vote notamment le budget, c'est-à-dire comment l'argent est réparti pour que l'établissement fonctionne).

Carnet de liaison avec la famille / Agenda : Le carnet de liaison est donné le jour de la rentrée à l'élève, il doit l'avoir toujours sur lui et le présenter dès l'arrivée au collège. Sur l'agenda l'élève note à la fin de chaque cours tous les devoirs donnés par les professeurs à faire à la maison, les leçons à apprendre, les dates des contrôles et en cas de besoin, le matériel à emmener spécialement pour un cours.

Sur le carnet de liaison les professeurs feront écrire les notes et les différentes informations destinées aux parents. C'est grâce à ce carnet que les adultes du collège peuvent correspondre avec les parents à propos du travail ou du comportement des enfants. **Les parents doivent le regarder chaque soir pour prendre vérifier s'il n'y a pas d'informations qui leur est destinées, et, si nécessaire, pour prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative (Direction, CPE, professeurs, infirmière...).** Il est fortement conseillé de vérifier l'agenda de votre enfant très régulièrement.

Conseil de classe : Il a pour vocation de traiter les questions pédagogiques liées au fonctionnement de la classe, d'examiner les résultats scolaires individuels des élèves et d'émettre un avis sur les décisions d'orientation. Il se réunit 2 fois par an. Le professeur principal expose les résultats obtenus par les élèves et présente ses observations sur les conseils d'orientation formulés par l'équipe. Il est composé des professeurs de la classe, de deux délégués et de deux délégués parents, du chef d'établissement ou de l'un de ses représentants, de la Psychologue de l'Éducation Nationale et de la CPE.

Centre de Documentation et d'Information (CDI) : C'est une salle spécialisée du collège. Les élèves peuvent y consulter livres, journaux et dictionnaires. On peut également avoir accès à des ordinateurs et à Internet. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide

pour son travail au professeur documentaliste. C'est aussi un centre de ressources pour l'orientation.

Demi-pension : Elle est assurée : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h30 à 13h50.

DNB : Diplôme National du Brevet. Pour l'obtenir il faut valider des compétences qui se transformeront en capital de points. Sont prises en compte aussi les notes aux épreuves écrites en juin, Français, Mathématiques et sciences, Histoire et enseignement moral et civique et une épreuve orale sur les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et/ou les Parcours.

GSED/GPDS : Groupe de suivi des élèves en difficulté et de prévention du décrochage scolaire : composé du principal, de l'infirmière de l'assistante sociale, de professeur référent, et de la CPE, il fait le point régulièrement de la scolarité des élèves, des absences, de leur bien-être ou mal-être au collège.

Emploi du temps : Il est fixé pour toute l'année. Il répartit les heures de cours de la semaine. Il indique pour chaque heure de cours, la matière, le professeur et la salle. Il est à joindre au carnet de liaison. Les modifications sont consultables sur **PRONOTE**.

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires : Ils sont intégrés dans les cours et donnent lieu à des réalisations concrètes individuelles ou en groupe, et engage plusieurs disciplines. Ils peuvent être évalués à l'oral du DNB.

L'Espace Numérique de Travail : Permet grâce à un code personnel donné en début d'année à chaque collégien et à chaque parent d'avoir accès sur internet au cahier de texte en ligne et au relevé de notes et à des informations concernant le collège.

Fonds sociaux : Ce sont des aides accordées par une commission au sein du collège en cas de problèmes financiers (pour le paiement de la demi-pension, aide aux voyages...) Prendre contact avec le chef d'établissement et ou l'assistance sociale.

Foyer des élèves : Il sera ouvert en septembre, c'est un espace dédié à la détente où les élèves peuvent s'y retrouver en cas d'absences de professeur ou sur du temps libre pour des jeux de société ou des activités.

Foyer socio-éducatif (FSE) : C'est une instance indépendante du collège. C'est une association (loi 1901) qui a pour but de promouvoir, coordonner et animer les activités périscolaires du collège, et ainsi contribuer à prolonger l'action éducative de l'établissement. Le FSE est administré par un conseil comprenant des représentants de l'équipe éducative, des parents d'élèves et des élèves. Les sommes ainsi obtenues permettent de financer des activités périscolaires, des sorties et voyages, de l'achat de matériel...

Heure de vie de classe : C'est une heure qui peut être utilisée par le professeur principal ou tout autre intervenant (Principal, Principal-Adjoint, CPE, intervenant extérieur). Elle permet de parler de tout ce qui concerne la vie au collège. Elle est également utilisée pour parler de l'orientation des élèves,

Infirmière : Mme SCHMITT. Elle donne les premiers soins aux élèves. Elle est à l'écoute des élèves, et s'occupe également de la prévention au niveau de la santé. Elle est présente deux demi-journées de la semaine dans l'établissement. À contacter par le standard.

Livret scolaire unique LSU : Le livret scolaire unique de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Ce livret est accessible en ligne afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance lorsqu'ils le souhaitent. L'application nationale de saisie des bilans, simple et ergonomique, est commune aux enseignants du premier et du second degré, du public et du privé.

Parcours éducatifs :

- **Le parcours citoyen :** En participant à des actions (participation au conseil de vie collégienne, à des commémorations, à des actions de sensibilisation au vivre ensemble...) les élèves apprennent à devenir de futurs citoyens.
- **Le parcours d'éducation artistique et culturelle :** en découvrant des œuvres, en visitant des musées, en rencontrant des artistes, les élèves se créent une culture artistique personnelle.
- **Le parcours avenir :** En découvrant le monde économique et professionnel, l'élève construit son parcours d'orientation et son projet personnel.
- **Le parcours éducatif de santé :** Le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Permanence : C'est une salle de travail où sont accueillis les élèves lorsqu'ils n'ont pas cours. Ils sont pris en charge par les assistants d'éducation, et y travaillent en silence et en autonomie.

Photos scolaires : En début d'année scolaire, un photographe réalise une photo de groupe de la classe et des photos individuelles après autorisation des parents. Ces photos sont ensuite proposées à la vente par le FSE.

Professeur principal : Parmi tous les professeurs, il y a le professeur principal qui est « responsable » de la classe, la suit plus particulièrement. Les élèves s'adressent à lui en cas de problème, s'ils ont des questions à poser, des conseils à demander. Les parents peuvent aussi demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur la scolarité de leur enfant.

Psychologue Éducation Nationale : elle est également spécialiste de l'orientation, elle est là pour guider, conseiller, renseigner les élèves et les parents. Elle est présente au collège une demi-journée par semaine : prendre RDV avec elle auprès du CPE.

Règlement intérieur : Il énonce les règles à respecter par tous. Il doit être connu de tous et chacun doit le respecter. Il figure dans le carnet de correspondance et doit être signé par les élèves et les parents. Si ce règlement n'est pas respecté, des punitions et sanctions sont prévues, en rapport avec la gravité de l'acte commis : mot sur le carnet, travail supplémentaire, retenue, exclusion temporaire...

Retenue : C'est une punition scolaire. L'élève peut avoir un travail supplémentaire à faire au collège pendant les heures de liberté des élèves, en début ou fin de journée.

Salle d'informatique : C'est une salle spécialisée du collège. Elle contient 30 ordinateurs reliés à Internet.

QUE FAIRE SI...

Mon enfant est absent	Je préviens la vie scolaire par téléphone au 01.34.40.80.80 Je complète un coupon « absence » du carnet de correspondance. Dès son retour, mon enfant se présente à la vie scolaire <u>avant</u> d'aller en cours.
Je rencontre des difficultés financières	Je prends contact avec la gestionnaire ou l'assistante sociale au 01.34.40.80.80. Elle pourra me proposer de déposer un dossier de demande de fonds sociaux.
Mon enfant rencontre des difficultés personnelles ou familiales	Il peut en parler à des adultes du collège qui pourront l'aider (infirmière, CPE, professeurs, assistants d'éducation, assistante sociale...).
Mon enfant doit suivre un traitement médical	J'en informe l'infirmière et la CPE.
Mon enfant a un régime alimentaire	J'en informe l'infirmière.
Mon enfant présente une inaptitude pour l'EPS	Je communique au professeur d'EPS un certificat médical précis : durée et type de l'inaptitude.
Mon enfant est en retard	Il se présente au bureau de la vie scolaire <u>avant</u> d'aller en classe.
Mon enfant rencontre des problèmes dans son travail	Il en parle à son professeur principal. Vous demandez un rendez-vous avec le professeur principal ou les professeurs des matières où se situent les problèmes.
Mon enfant est témoin de scènes de violence (verbale, physique, racket,...)	IL DOIT ALERTER des adultes du collège (CPE, infirmière, professeurs, assistants d'éducation, assistante sociale...).
Mon enfant est victime de scènes de violence (verbale, physique, racket,...)	IL NE DOIT PAS SUBIR. Il en parle à des adultes du collège (CPE, infirmière, professeurs, assistants d'éducation, assistante sociale...). S'il est trop timide il en parle à un camarade de classe qui viendra en parler à un adulte.

ET ENFIN... QUELQUES CONSEILS POUR UNE SCOLARITÉ RÉUSSIE

Surveillez quotidiennement le carnet de correspondance/agenda de votre enfant.

Consultez régulièrement PRONOTE (cahier de texte en ligne et relevé de notes, emploi du temps actualisé qui prend en compte les absences des enseignants)

Aidez-le s'il vous le demande ou si vous en sentez le besoin.

Encouragez-le le plus souvent possible, car il en a besoin.

En cas de problème, n'attendez pas, prenez contact avec le bon interlocuteur.

Tenez le même discours que le collège.

Participez autant que vous pouvez à la vie de l'établissement (en tant que représentant des parents dans les différentes instances, le Foyer-Socio-Educatif, en venant aux réunions...).

Attention aux appareils connectés qui peuvent être sources de toutes sortes de problèmes...